



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 129 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

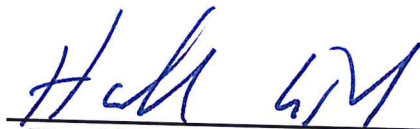
Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT les valeurs québécoises de solidarité et de respect des différents travailleurs et travailleuses du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'exiger que les membres du conseil d'administration de Bombardier et ses hauts dirigeants ne s'accordent ou ne reçoivent aucune augmentation de salaire et aucun avantage pour l'année 2016 et les années suivantes, et ce, tant que les Québécois n'auront pas récupéré minimalement 25 % des sommes investies dans Bombardier au moyen du versement de dividendes ou du rachat de leur participation, ces remboursements étant considérés comme éléments démonstratifs de la bonne santé financière de Bombardier et du travail positif de ses dirigeants.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Harold LeBel, député de Rimouski

12 juin 2017
Date de signature de l'extrait